

AUTORISATION D'ENTRAINEMENT AVANT OBTENTION DE LICENCE

A Miramas, le	
Je soussigné M.Mme	
représentant légal de	demeurant à
donne l'autorisation	ne donne pas l'autorisation
par la présente, à l'Ecole de Raseteurs Porte de la Crau, à faire participer mon enfant aux entrainements physiques et théoriques, à l'exclusion des courses avec bétail, dispensés par celle-ci.	
Cette autorisation est valable à compter de la date présente ci-dessus et prendra fin automatiquement lors de la remise de la licence FFCC qui permettra, de fait la participation de votre enfant à ces entrainements, sans ou avec bétail.	
Les entrainements sont effectués sous la responsabilité de l'association en présence d'éducateurs désignés, formés ou en cours de formation, ou en présence d'un membre du bureau de l'association pour les activités ludiques ou théoriques hors entrainement.	
La présente fiche est à remettre lors de l'inscription de l'enfant à l'Ecole de Raseteurs Porte de la Crau.	
A tout moment, vous pouvez mettre fin à cette autorisation par simple courrier à l'association Ecole de Raseteurs Porte de la Crau.	
Vous noterez que l'absence de la présente autorisation ne permettra pas à votre enfant de participer à l'activité de l'Ecole de Raseteurs tant que la licence fédérale ne sera pas délivrée.	
Pour toute question relative aux activités et aux modalités d'entrainement, vous pouvez vous rapprocher du président ou d'un membre du bureau de l'association.	
Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »	